

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI - 990888 - AMR 13/05/99

Informations complémentaires sur l'AU 72/99 (AMR 13/01/99 du 12 avril 1999)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ /

PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ARGENTINE	José Luis Ojeda
------------------	-----------------

Londres, le 24 novembre 1999

Une information judiciaire et une enquête interne à la police ont été ouvertes sur l'agression dont a été victime José Luis Ojeda et suivent leur cours. Cet homme a été blessé par balle devant son domicile à Buenos Aires, en avril 1999, tandis que les membres d'une patrouille de police apparemment assis à proximité au moment des faits se seraient abstenus d'intervenir. D'après les informations recueillies, il n'a été la cible d'aucune nouvelle attaque depuis lors.

En mai 1999, l'organisation non gouvernementale (ONG) argentine de défense des droits humains *Centro de Estudios Legales y Sociales* (CELS, Centre d'études juridiques et sociales) a soumis son cas à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, en demandant que soient prises les mesures nécessaires pour assurer sa protection. En juin 1999, la Commission a indiqué que les autorités argentines avaient accédé à sa demande d'informations sur cette affaire.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*